

VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le vingt six du mois de juin à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mr CAUVIN, Président,

Mr LEHÉRISSIER, Mr BIHET (jusqu'à 16 h 30), Mr CHENINA, Mme HÉLIE, Mr POUTAS, Mr LELOY, Mme LAUNOY (jusqu'à 16 h 30), Mr KRAWCZYK, Adjoints,

Mr BAUDRY, Mr BOSQUET, Mme BRISSET, Mme BRITEL, Mr BOURDON, Mme GODEFROY, Mme GUILLOT, Mr ROUXEL, Mme BAUDIN, Mme LEMARINEL Mr DORANGE, Mme JACQUETTE, Mme BILLIARD, Mme PRIGENT, Mr DECELLE, Mr AUVRAY, Mme FRIGOUT, Mr HELIE (jusqu'à 16 h 30).

ABSENTS EXCUSES :

Mr MAHAUD	⇒ a donné pouvoir à Michel LEHÉRISSIER
Mr BOSQUET	⇒ a donné pouvoir à Louis POUTAS à partir de 15 h 45
Mme LECRES	⇒ a donné pouvoir à Ismaël CHENINA
Mr KERLEAU	
Mme TUR ROIG	⇒ a donné pouvoir à Sylvie LAUNOY
Mme SAMSON	⇒ a donné pouvoir à Françoise FRIGOUT
Mr AUVRAY	⇒ a donné pouvoir à Christian DECELLE à partir de 15 h 20
Mr JEAN	⇒ a donné pouvoir à Lionel HÉLIE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Liliane BRITEL est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 27 mars 2007, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – REVISION DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CHERBOURGEOISE – PROJET DE PLU – AVIS DE LA COMMUNE

En 2003, les Plans d'Occupation des Sols (POS) des 5 communes de la Communauté Urbaine ont été mis en révision aux fins d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La concertation s'est déroulée du 06 juillet 2003 au 1^{er} mars 2007. 11 demandes ont été reçues sollicitant la constructibilité de terrains classés en zones naturelles de protection ou de zones agricoles ainsi qu'en zones à urbaniser.

Les principales évolutions sur la commune concernent les périmètres des monuments historiques (rampe de lancement V1 Brécourt, Redoute des Couplets et Redoute du Tôt) et des modifications appliquées à différents zonages (zones urbaines, zones à urbaniser et zones naturelles et agricoles).

Concernant la demande de la Marine Nationale de modifier le zonage des anciens parcs à Hydrocarbures des Couplets et de Brécourt, il est tout à fait exclu pour la commune de modifier celui-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet de PLU en intégrant les modifications sur le document graphique et aux périmètres modifiés des monuments historiques.

2 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2006 - INFORMATION

Aux termes de la loi, il est fait obligation aux communes de plus de 2.000 habitants d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions opérées sur leur territoire.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal a pris connaissance des opérations foncières décidées au cours de l'année 2006.

3 – CESSION DU PATRIMOINE COMMUNAL – VENTE DU LOGEMENT DE FONCTION 3 PASSAGE DOLTO

Dans le cadre de la mise en place d'une politique patrimoniale, la ville a décidé de céder une partie de ses biens immobiliers, notamment un pavillon, sis 3 passage Dolto.

Les négociations menées avec l'actuel locataire ont abouti au prix de cession d'un montant de 115.000 € net vendeur. Le service des domaines a confirmé son accord sur ce prix par courrier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette cession et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié.

4 – DENOMINATION DES VOIES DES NOUVEAUX LOTISSEMENTS

Suite à la création de nouveaux lotissements, il est nécessaire de dénommer les nouvelles voies créées :

Résidence des Hauts Varengs : rue des Hauts Varengs, rue de la Vallée Dubost et rue de la Petite Corbeille.

Résidence de la Plaine Mesline : rue des Montagnes, rue des Petits Clos

Résidence des Grandes Vallées : rue des Grandes Vallées

Les Monts : Rue du Clos des Monts (dans le prolongement de l'existante)

Lotissement rue Vauban : Impasse Vauban

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la dénomination des voies telle que proposée ci-dessus.

5 – GARAGES GAMBETTA – MANDAT DE GESTION LOCATIVE - RENOUELEMENT

En 2003, la collectivité a autorisé la gestion locative des 23 garages rue Gambetta par le cabinet Cherbourg-Transactions.

Ce contrat arrivant à échéance, le cabinet a proposé son renouvellement avec une rémunération de 6,50 % TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec le cabinet Cherbourg-Transactions pour une durée de 3 ans maximum.

6 – INSTALLATIONS CLASSEES – ENQUETE PUBLIQUE – EXPLOITATION D'UN STOCKAGE DE CHLORE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA DIVETTE A CHERBOURG-OCTEVILLE

La Communauté Urbaine de Cherbourg dispose actuellement de 5 usines de production d'eau potable. Deux sont vieillissantes et nécessitent remplacement.

Une nouvelle usine est donc implantée près du cours d'eau « la Divette » et son alimentation est effectuée à partir de cette rivière. Afin de se prémunir d'une éventuelle pollution, un bassin de stockage est déjà construit. La désinfection des eaux nécessite la mise en œuvre d'un stockage de 4 conteneurs de chlore.

Le dossier d'enquête publique est consultable au service urbanisme de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur ce projet soumis à enquête publique.

7 – IMMEUBLE TRUFFERT – ETUDES COMPLEMENTAIRES SUITE A LA REALISATION D'UNE EVALUATION SIMPLIFIEE DES RISQUES (ESR) - AVENANT

En 2006, la ville a signé un marché relatif à la mise en œuvre d'une campagne de surveillance des eaux souterraines sur le site « Truffert » pour 2 ans et avec deux mesures par an.

Les premiers résultats mettaient en évidence une légère augmentation de COHV (composés Organo-Halogénés Volatils) révélés par l'ESR. Il est donc préférable de poursuivre le contrôle sur ces composés en effectuant des analyses complémentaires (+ 474 €HT). Par ailleurs une réunion complémentaire en fin de campagne est demandée (+ 400 € HT).

Après avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant de 874 € HT.

8 – AGORA – GRADINS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE NEGOCIEE

Afin de compléter l'équipement scénique de la salle de l'AGORA, la ville avait souhaité se doter de gradins modulables d'une capacité totale de 240 à 250 places en procédant à un appel d'offres.

Celui-ci étant resté infructueux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché négocié et à procéder à la signature dudit marché.

9 – AGORA – MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) - AVENANT

A la construction de l'AGORA, la ville a signé un marché (pour 12 mois à partir de septembre 2004) concernant la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

La réception du chantier ayant eu lieu en décembre 2006, il est nécessaire de prolonger la mission CSPS (+ 893,75 € HT).

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

10 – TRAVAUX DE SAUVEGARDE DU MANOIR D'HAINNEVILLE – AVENANT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de sauvegarde du Manoir d'Hainneville ont été engagés en mars 2004 avec la passation d'un marché en procédure simplifiée.

Après la réalisation des travaux, il y a lieu de réajuster le montant de l'avenant n°1 pour l'entreprise de maçonnerie, constituant ainsi l'avenant n°2. Cette situation particulière a été rendue nécessaire en raison d'ultimes modifications difficilement prévisibles dans ce type de réhabilitation de bâti ancien.

Suivant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant d'un montant de 1.985,11 € HT et à prolonger le délai d'exécution d'un mois.

11 – FRONT DE MER / LA SALINE – MARCHE DE TRAVAUX ET MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANTS

Au cours des travaux, différentes adaptations entraînent la nécessité de passer plusieurs avenants aux marchés de travaux :

Marché n°2006/051 :

- ▲ Avenant 1 lot 1 : terrassement, voirie, réseaux divers : + 20.229,30 € HT et prolongation de délais de 2,5 mois.
- ▲ Avenant 1 lot 3 : soutènement de bois et garde-corps : + 4.200 € HT et prolongation de délais de 2,5 mois.
- ▲ Avenant 1 lot 4 : espaces verts : + 12.399,20 € HT.
- ▲ Avenant 1 lot 2 : réseaux souples : prolongation de délais de 2,5 mois.

Marché n°2006/075 :

- ▲ Avenant 1 lot 1 : création d'un brasserie-snack : + 11.921,60 € HT et prolongation partielle des délais.
- ▲ Avenant 1 lot 2 : aire de jeux 1 à 6 ans : + 3.834,10 € HT et prolongation de délais d'une semaine.
- ▲ Avenant 1 lot 3 : aire de jeux 6 à 12 ans : + 3.232,54 € HT et prolongation de délais d'une semaine.

Marché de maîtrise d'œuvre :

Suite à la demande de la future exploitante, l'architecte a dû réaliser un complément d'étude entraînant une augmentation des délais de 1 mois et une plus value de 850 € HT.

Suivant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ces avenants et à prolonger les délais tel que précisé ci-dessus.

12 – REAMENAGEMENT DE L'ESPACE FRANÇOISE DOLTO EN CENTRE SOCIAL - AVENANTS

Ces avenants ont pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires nécessaires en cours d'opération, à savoir :

- ▲ Avenant 2 lot 2 : gros œuvre : + 160,05 € HT
- ▲ Avenant 2 lot 3 : charpente : + 462 € HT
- ▲ Avenant 1 lot 4 : couverture : + 3.515,20 € HT
- ▲ Avenant 2 lot 5 : menuiseries extérieures : + 441,08 € HT
- ▲ Avenant 2 lot 6 : plâtrerie : + 945 € HT
- ▲ Avenant 2 lot 8 : faux plafonds : + 2.686,86 € HT
- ▲ Avenant 2 lot 9 : peinture : + 2.421,51 € HT
- ▲ Avenant 1 lot 11 : carrelages : + 697,50 € HT
- ▲ Avenant 3 lot 12 : plomberie-chauffage : + 1.706,71 € HT
- ▲ Avenant 2 lot 13 : électricité : + 4.123,98 € HT

Suivant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ces avenants

13 – LOTISSEMENT D'ACTIVITES RUE VAUBAN – MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) : AVENANT N°1 – MARCHE DE TRAVAUX : AVENANT N°3

Des travaux supplémentaires, intervenus pendant le déroulement du chantier, ont nécessité la prolongation de la mission CSPS de 3 semaines et la passation d'un avenant en plus value de 220 € HT.

Le lot n°1 (démolition – voirie) nécessite également l'établissement d'un avenant n°3 de + 2.815,40 € HT et une augmentation des délais d'exécution de 1 mois.

Suivant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de ces avenants.

14 – REMISE EN CONFORMITE DU JEU EXTERIEUR DE L'ECOLE FRANÇOIS MITTERRAND – AVENANT – ACHAT DE FOURNITURES POUR AIRES DE JEU

Le jeu en place à l'école Pierre Guérault a besoin d'une remise en état avant d'être installé dans la cour de l'école maternelle François Mitterrand. Seulement, le marché à bons de commande avec le fournisseur ayant atteint son maximum, il est nécessaire de passer un avenant de 3.194,87 € HT.

Suivant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

15 – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE GAMBETTA ET ARROSAGE AUTOMATIQUE - AVENANTS

Dans le cadre de l'aménagement de la rue centrale, il est proposé d'étendre l'effacement des réseaux entre la station Total et le carrefour de la rue des Trois Hangars, permettant également le passage du réseau d'arrosage automatique.

Après l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant d'un montant de 47.491,03 € HT.

16 – PERSONNEL – FIXATION DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

La loi du 19 février relative à la fonction publique territoriale a introduit de nouvelles dispositions quant aux règles d'avancement de grade. Jusqu'à présent celui-ci était soumis à un quota fixé réglementairement. Dorénavant, il appartient à l'assemblée délibérante d'en fixer le pourcentage, ce sont les ratios « promus-promouvables ».

Un ratio de principe de 100 % est envisagé pour les agents de la catégorie C (sauf pour les grades les plus élevés soumis à critères), ainsi que pour ceux des catégories A et B (sachant que les fonctions exercées et la place dans l'organigramme seront déterminantes).

Après examen lors du CTP du 12 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur ces nouvelles mesures.

17 – PERSONNEL – REFORME STATUTAIRE – MODIFICATION ET MISE EN CONFORMITE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Plusieurs décrets sont venus modifier des textes applicables à la fonction publique territoriale sur certains cadres d'emploi. Des agents ont dû être reclassés dans leurs nouveaux grades ou cadres d'emploi, et, si la collectivité n'est pas soumise aux déclarations de vacance de poste, il convient néanmoins de mettre en conformité le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le tableau des effectifs réactualisé.

18 – PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE CONTRACTUEL - AUTORISATION

Depuis 1997, un technicien informatique se charge de la maintenance et de la gestion du parc. Seulement, l'informatisation ayant gagné l'ensemble des services, en 2002 le recrutement d'une personne supplémentaire en contrat emploi jeune s'est avéré nécessaire.

Ce contrat arrive à échéance et il est proposé de recruter cet agent en qualité de technicien territorial contractuel, doté d'une rémunération afférente au grade de technicien supérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la création de ce poste, sur le niveau de rémunération et a autorisé Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

19 – PERSONNEL – SERVICE SPORT ET JEUNESSE – POSTE DE COORDINATEUR JEUNESSE – RENOUELEMENT DU CONTRAT

Le contrat du coordinateur jeunesse, renouvelé en 2004, arrive une nouvelle fois à échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le renouvellement de ce poste contractuel et a autorisé le maintien de la rémunération.

20 – PERSONNEL – COMMUNICATION – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL - AUTORISATION

Afin de pourvoir au remplacement de l'actuelle chargée de communication, dont le poste sera vacant à compter du mois de septembre 2007, un appel à candidatures a été publié. La spécificité du poste et des missions ne permettant pas d'envisager un recrutement statutaire de manière certaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de créer ce poste de chargé de communication et a autorisé Monsieur le Maire à le pourvoir par voie contractuelle.

21 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES ASTREINTES - AUTORISATION

Le tableau des astreintes, établi en 2005, a évolué selon les besoins et les nécessités de service, notamment la mise en œuvre d'astreintes au centre aquatique, au cimetière et à l'AGORA.

Après avis favorable du CTP du 12 juin 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ces nouvelles dispositions et a autorisé le recours aux astreintes.

22 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE – ADAPTATION A LA NOUVELLE LEGISLATION POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2007

A compter de l'imposition 2006, l'abattement de 20 % n'existera plus. Or, pour le service Education, le calcul du quotient familial se base actuellement sur le revenu imposable après cet abattement. Il est donc envisagé, jusqu'au 31/12/2007, de minorer le revenu brut des usagers de 20 % et lors de la révision des tarifs pour l'année 2008 de réajuster les quotients familiaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur l'adaptation du mode de calcul jusqu'à la révision des tarifs fin 2007 pour 2008.

23 – CENTRE AQUATIQUE – NOUVEAUX TARIFS ESPACE DETENTE « FORMULE MIDI »

Afin d'améliorer la fréquentation lors des périodes creuses, une tarification spéciale est envisagée. Elle serait appliquée uniquement à l'espace détente, de 11 h 30 à 14 h 00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour modifier les tarifs du centre aquatique à compter du 17/09/2007.

24 – PROJET DE CONVENTION « CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE » (CUCS) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Contrat de Ville s'est achevé en 2006 et a été remplacé par un nouveau type d'accord entre l'état et les collectivités : le « Contrat Urbain de Cohésion Sociale ». La programmation 2007, première année d'accès à ce dispositif pour la ville est essentiellement une reconduction 2006 du Contrat de Ville.

Le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Bourdon qui n'a pas participé au vote, a donné son accord pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature du CUCS, a désigné Monsieur Chenina pour siéger au comité de pilotage et a donné son accord sur la programmation 2007.

25 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2006 - RAPPORT

La commune a bénéficié en 2006 de la dotation de solidarité urbaine, d'un montant de 1.082.777 € destinée à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Les communes percevant la DSU devant établir un rapport qui retrace les actions qui ont été menées, les conseillers municipaux prennent connaissance du rapport 2006.

26 – GESTION URBAINE DE PROXIMITE DES HERCHES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE

Suite au travail engagé avec les habitants du secteur des Herches sur l'amélioration de leur cadre de vie, différentes opérations d'aménagement paysager ont été retenues : l'aménagement d'une coulée verte, de l'aire de la Lavande et de la Place des Herches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur ces projets et leurs estimatifs, a autorisé le lancement de la consultation sous forme de marché négocié pour les lots 1 à 4 et en procédure adaptée pour le lot mobilier urbain et a également autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature des marchés.

27 – SECTEUR DE LA BONDE – ACQUISITION THIEBOT

Le local commercial et d'habitation, contigu au centre social Dolto, intéresse la ville depuis un certain temps, afin d'y développer des activités complémentaires ou des activités de service de proximité. Des contacts avec la propriétaire ont finalement abouti sur un prix global de 200.000 € (conforme à l'estimation des domaines).

Compte tenu de la situation stratégique de cet immeuble et de l'inadaptation du bureau de poste du Hameau de la Mer, la ville proposera à la Poste un bail portant sur le transfert de ses activités, permettant le maintien d'un deuxième bureau de Poste sur l'ouest de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition et à intervenir à la signature de l'acte.

28 – FESTIVAL « PASSEURS DE MOTS 2007 » - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC, AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL GENERAL

Le festival du conte aura lieu cette année du 13 au 20 octobre 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la DRAC afin d'organiser au mieux cette manifestation.

29 – UST / ASH – POLITIQUE SPORTIVE ET REPARTITION DES SUBVENTIONS

La Ville cherche à rendre plus lisible sa politique d'aide aux clubs sportifs. Pour ce faire, l'ensemble des moyens techniques mis à disposition des 2 principales associations a fait l'objet d'une nouvelle concertation tant au niveau des bus que des salles et terrains de jeu.

Une remise à plat de la politique « forfaitaire » de subvention est également nécessaire et l'objectif est d'harmoniser l'aide municipale de fonctionnement des deux clubs de football (UST et ASH) et de l'UST basket.

Une convention sur les modalités d'attribution des subventions, avec les 3 sections concernées sera passée. Par ailleurs, il convient de procéder au versement du montant provisionné en 2007 pour l'entraîneur de football de l'UST.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les propositions de subventions pour l'année 2008, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions avec les 3 sections concernées et a autorisé le versement du montant provisionné sur la ligne entraîneur de football de l'UST.

30 – FSIQ – COMITE DES FETES DU SECTEUR OUEST ET ADEPH – VERSEMENT DE SUBVENTIONS

L'Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine Hainnevillais (ADEPH), pour son pique nique annuel, et le Comité des Fêtes du secteur Ouest, pour la « Fête de la musique », ont sollicité la participation financière de la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le versement d'une subvention de 100 € à l'ADEPH et de 200 € au Comité des Fêtes du secteur Ouest, dans le cadre du FSIQ.

31 – CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL DES FAMILLES DE PERSONNES DETENUES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT - AUTORISATION

La maison d'arrêt de Cherbourg ne dispose pas d'un lieu d'accueil pour les familles de personnes détenues, l'administration pénitentiaire a donc retenu un local sur Cherbourg-Octeville. Or celui-ci nécessite une remise en état estimée à 80.000 €.

Le Conseil Municipal, moins 6 abstentions de Madame Samson, Messieurs Decelle, Auvray, Jean, Mme Frigout et Mr Hélie, a émis un avis favorable sur le versement d'une subvention d'équipement de 4.270 € (0,23 € / habitant) auprès du service pénitentiaire concerné.

32 – ADACMA – REDUCTION DE LA SUBVENTION 2007

Le 16 mars, l'assemblée générale de l'ADACMA a décidé de dissoudre l'association, compte tenu des difficultés financières et du manque de militants. Pour 2007, la ville avait budgété une subvention de 545 €. Sur la base des comptes et de la réduction de l'exercice, l'ADACMA sollicite une subvention réduite à 400 € pour clôturer l'exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour réduire cette subvention et verser 400 € à l'ADACMA.

33 – COLLEGE JULES FERRY – CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BASKET – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Les minimes garçons de l'équipe de basket du collège Jules Ferry se sont qualifiés pour les finales du championnat de France à Colmar.

Afin d'aider au financement de ce déplacement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour verser une subvention de 300 € au Cdlège Jules Ferry.

34 – SUBVENTIONS 2007 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS PROVISIONNEES AU BUDGET PRIMITIF 2007

Lors de l'élaboration de l'état des subventions 2007 il est apparu que plusieurs associations n'avaient pas sollicité explicitement la participation financière de la commune.

Depuis, diverses demandes ont été reçues et le versement de la subvention peut donc intervenir. Le Conseil Municipal, moins Mr Bourdon et Madame Baudin qui n'ont pas participé au vote, a donné son accord pour le versement de 3 subventions.

35 – ASSOCIATION DOMI’KID - CONVENTION

En 2004, la ville et Domi’Kid signaient une convention pour le financement de leur structure. Celle-ci est arrivée à échéance et il convient de la renouveler dans les mêmes termes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la reconduction pour un an de cette convention et sa signature et a également autorisé le versement de la subvention de 10.000 €.

36 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’ASSOCIATION AILE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2007

En 2006, la ville et l'association AILE signaient une convention de partenariat. Celle-ci arrivant à échéance il convient de la renouveler dans les mêmes termes et pour une durée de un an reconductible 3 fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention et a autorisé le versement de la subvention de 1.000 €.

37 – CARTE LOISIRS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR 2007/2008

En juin 2006, la ville validait l'attribution de la carte loisirs selon la formule suivante : 15 € pour les familles bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire et 20 € pour les familles bénéficiaires des bons vacances.

Concernant les bons vacances la prise en charge de la CAF sera de 359 € au titre du contrat temps libre et 266 € sur les fonds propres. Pour les bénéficiaires de l'ARS : la prise en charge de la CAF sera inexistante.

Le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Bourdon qui n'a pas participé au vote, s'est prononcé favorablement sur les modalités de mise en œuvre et les montants des réductions et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la nouvelle convention 2007/2008.

38 – PAS DE DELIBERATION

39 – RAPPORT DE DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

40 – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le versement de l'indemnité de conseil au Receveur municipal, en retenant le taux maximum conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, soit 2.136,00 €.

41 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif de la ville d'Equedreville-Hainneville pour l'année 2006 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

41BIS – COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE – BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a affecté le résultat de la section de fonctionnement de manière à couvrir les besoins de la section d'investissement, et a reporté l'excédent de fonctionnement net, ainsi dégagé, sur l'exercice 2007.

42 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ANNEE 2007 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le budget supplémentaire 2007, voté par chapitre, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

43 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006 – CIMETIERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif du budget annexe du cimetière pour l'année 2006 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

44 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ANNEE 2007 – CIMETIERES

Le budget supplémentaire 2007, voté par chapitre, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

45 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006 – CAMPING

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif du budget annexe du camping pour l'année 2006 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

45BIS – COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – CAMPING – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a affecté le résultat de la section de fonctionnement de manière à couvrir les besoins de la section d'investissement.

46 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ANNEE 2007 – CAMPING

Le budget supplémentaire 2007, voté par chapitre, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

47 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006 – LOTISSEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif du budget annexe des lotissements pour l'année 2006 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

48 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006 – COMMISSION HAGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif de la commission de la Hague pour l'année 2006 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.